

Dossier



La place de l'enfant dans le ménage surendetté

Peu de choses ont été dites sur la manière dont vont vivre et réagir les enfants de parents qui se trouvent dans une situation de surendettement. Or il apparaît qu'ils sont de facto impliqués lorsque de tels événements se produisent. Il est par ailleurs intéressant de s'interroger sur l'influence éventuelle de ces enfants sur le comportement de leurs parents. La question du déroulement de la médiation de dettes pour ces enfants et les effets spécifiques qui en découlent sont autant de préoccupations pour les médiateurs de dettes. Des préoccupations largement abordées lors de tables consacrées à toutes ces questions.

L'Observatoire du crédit et de l'endettement et les centres de référence pour les services de médiation de dettes de Wallonie ont choisi de consacrer quatre tables rondes sur ces questions, en collaboration avec le Délégué général aux droits de l'enfant. Les rencontres ont eu lieu à l'automne 2012 à La Louvière, Libramont, Ans et Namur. Elles ont réuni 83 personnes, principalement des travailleurs sociaux et des juristes de services de médiation de dettes, des avocats médiateurs et des agents de prévention y ont aussi participé. Préalablement, l'Observatoire avait mené auprès des services de médiations de dettes et des avocats médiateurs wallons, une enquête en ligne à vocation exploratoire et descriptive. Les résultats obtenus ont été exposés lors des tables rondes afin de susciter des réactions sous forme de débats ou d'illustrations par des cas concrets. 97 personnes ont participé à ce sondage : 85 personnes employées par des services de médiations de dettes wallons et 12 avocats médiateurs.

Cet article présente les éléments principaux de ces résultats et de ces réactions¹. Le texte est rédigé en évoquant « les parents » dans le ménage car il n'aborde pas de manière spécifique la question des familles monoparentales. Notons que l'enfant est ici défini comme étant à charge du ménage du débiteur ou pour lequel le débiteur paye des pensions alimentaires : il est mineur ou jeune adulte n'ayant pas la possibilité d'assumer ses propres frais.

L'information des enfants

Le premier champ exploré interrogeait la nécessité ou non pour les parents surendettés d'informer leurs enfants de leur situation financière. Les arguments cités comme effets de l'information ou de la non-information sont souvent semblables, particulièrement sur les questions émotionnelles comme nous le

verrons plus loin. Une majorité des répondants pense qu'informer l'enfant est une nécessité.

À quel âge l'enfant peut-il comprendre ?

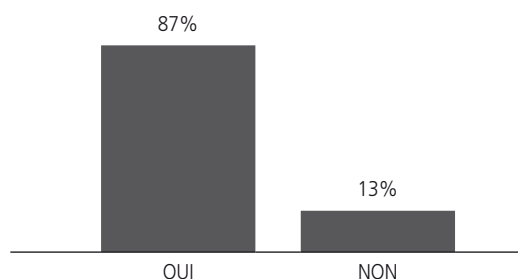
Des enfants d'âges très différents peuvent vivre dans un ménage surendetté et dès que se pose la question de savoir si les parents doivent fournir des informations à l'enfant dès son plus jeune âge, les avis sont très partagés, même si une courte majorité reste favorable à cette option. Dès l'instant où il faut fixer un âge à partir duquel les parents devraient donner des informations, les réponses sont fort variées, l'écart s'établissant entre 6 et 15 ans. La plupart des participants soulignaient à quel point cela dépendra de la personnalité de l'enfant et du type de relation que ses parents ont établi avec lui. La réponse la plus fréquente était 8 ans et la moyenne se situait à 10 ans.

Informé, quels effets négatifs ?

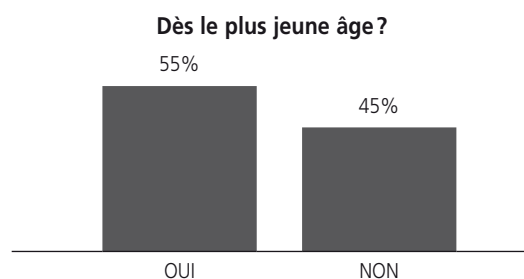
Ne pas informer, quels effets positifs ?

Pour certains, il ne faut pas donner d'informations à l'enfant et pour d'autres, les parents ne doivent pas aborder leur situation financière avant que l'enfant n'ait atteint un certain âge. Mais quels effets négatifs sur l'enfant pourrait-on craindre de cette information ? Les principales réponses font état du risque de voir apparaître un sentiment d'insécurité chez

Les parents doivent-ils informer leurs enfants de la situation financière du ménage ?



¹ Ce texte présente à la fois des données du sondage et des réactions relevées lors des tables rondes. Les résultats chiffrés et les graphiques proviennent uniquement du sondage. De manière générale, nous parlons de participants ; lorsque nous évoquons spécifiquement le sondage, il est fait mention de répondants.



l'enfant, des sentiments de stress, de crainte et d'angoisse. Le fait d'avoir des informations n'empêche pas que l'enfant puisse mal les interpréter, ne pas les comprendre. S'il comprend, il peut se sentir responsable et, étant impuissant, éprouver de la culpabilité, une frustration ou de la tristesse vis-à-vis de ses parents. En outre, une implication dans le surendettement de leurs parents pourrait leur présenter trop tôt des « problèmes d'adultes » et les faire grandir trop vite. De manière peu fréquente fut soulevé le risque pour l'enfant de ne pas vouloir affronter la réalité, de « s'inventer un monde ».

À l'inverse, l'existence d'effets positifs quant à l'absence d'information pourrait également s'envisager, même s'il y a eu peu d'arguments relevés comme pouvant être de cette nature. Ces effets positifs seraient de ne pas générer chez l'enfant d'angoisses ou d'inquiétudes car la notion d'argent est un élément trop abstrait et qu'il puisse bénéficier d'un développement vers la vie adulte sans les soucis réservés aux parents : « Je vois [...] des adolescents informés [...] qui n'ont pas su finir leur intégration vers l'âge adulte. Ils sont lâchés dans le monde sans avoir eu de jeunesse ² ».

Ne pas informer, quels effets négatifs ? Informer, quels effets positifs ?

De manière générale³, ne pas donner d'informations va générer chez l'enfant une incompréhension des réactions de ses parents ou des comportements qu'ils peuvent lui témoigner. Beaucoup défendent que l'enfant sent les difficultés, les tensions, les conflits pouvant créer chez lui des sentiments d'angoisse : « Quand l'information est donnée, il peut aussi y avoir un stress. Mais un stress expliqué est un stress assumé, un stress incompris ne peut être assumé ». Pour certains, il pourra penser qu'un refus pour une dépense est lié à son propre comportement. Il se sentira éventuellement différent des autres ou se refermera sur lui-même, il pourra vivre en dehors de la réalité, imaginer la situation pire qu'elle n'est. Il a été dit que : « dans le cadre de la médiation judiciaire, le juge et l'image qu'il peut représenter pour l'enfant impliquent plus encore la nécessité d'information. L'image "Papa et maman vont devant le juge" peut être très chargée émotionnellement ».

Le volet pédagogique est aussi très souvent abordé : l'enfant qui ne sera pas informé vivra, plus que d'autres, des frustrations face à ce qui lui est refusé. Il y aura des manques dans l'apprentissage à propos des limites à adopter dans sa consommation et quant à la manière de tenir son budget, dus à son ignorance de

la situation. Par ailleurs, il y a le risque que l'enfant soit informé de la situation par d'autres, notamment par les biais de confidences faites entre adultes ou des remarques entendues par des condisciples. Le cas échéant, des mensonges, des non-dits, des omissions pourront entraîner chez lui une perte de confiance vis-à-vis de ses parents. Enfin, le fait de ne pas informer son enfant va, selon certains, entraîner un besoin chez des parents de surcompenser par des dépenses inadéquates pour l'enfant, comme de trop nombreux cadeaux ou des cadeaux coûteux.

Quels sont les effets positifs quand les parents décident d'informer leur enfant de la situation financière, du moins à partir d'un certain âge ? Pour la plupart, si l'enfant comprend, cela le rassure. Il ne se sent pas coupable et acceptera mieux la situation. Il comprendra mieux pourquoi il faut faire attention, le refus de certaines dépenses, le désarroi et les tensions de ses parents. Il apprend ce qu'est un budget et prend connaissance de la valeur de l'argent. Certains ont ajouté que l'enfant va sentir qu'on lui fait confiance, qu'on l'associe au projet de redressement financier familial. De nombreux participants relevaient qu'il fallait être mesuré dans les informations. Le surendettement des parents ne doit pas devenir un fardeau pour l'enfant. L'information doit être graduée et progressive, il faut adapter le langage à ce que l'enfant peut comprendre et être attentif à ce que cela ne génère pas de culpabilité : l'enfant ne doit pas devenir le confident de ses parents et ni être impliqué au point que cela devienne angoissant.

Les conséquences des difficultés financières

Les conséquences des difficultés financières pour l'enfant, évoquées par les participants, sont d'ordres émotionnel, relationnel et matériel. Relevons que pour certains ménages, le revenu disponible est tellement faible que certains besoins primaires ne sont pas rencontrés (ou de manière insuffisante). Il peut y avoir des privations matérielles impliquant des problèmes de santé, d'hygiène, une moindre qualité de l'alimentation, de l'habitat : « Avant, il y a 20 ans, on arrivait à faire un budget malgré tout. Aujourd'hui, bien souvent, on paie le loyer et ensuite on n'arrive plus à payer les autres charges et à manger. »

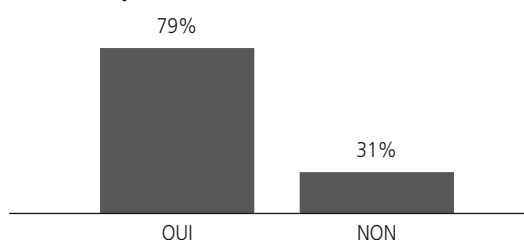
Une difficulté de se situer pour tout un chacun

Une déresponsabilisation et démobilité de certains parents a été globalement citée. D'un point de vue relationnel, certains soulignaient des parents moins disponibles, témoignant moins d'affection à leurs enfants ou laissant des tensions apparaître entre eux quand les enfants sont présents. Inversement, le risque de compensation matérielle ou affective inadaptée des parents a parfois été mentionné. Pour l'enfant, les risques de conséquences émotionnelles les plus citées sont : la frustration, le sentiment d'injustice, la gêne et le repli sur soi. Parfois, l'enfant n'osera plus demander de dépenses à ses parents et vivra une certaine exclusion sociale ou des railleries de copains. En revanche,

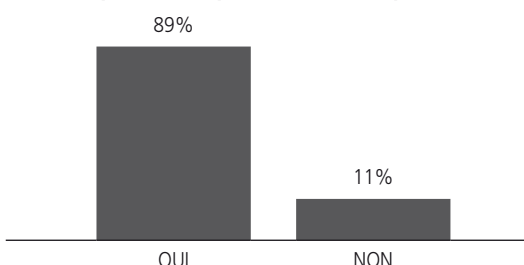
2 Les passages entre guillemets sont la retranscription d'extraits des débats lors des tables rondes.

3 75% des répondants et les réactions lors des tables rondes corroboraient cette idée.

Y a-t-il des débiteurs surendettés dont les parents ont déjà connu des difficultés financières ?



Peut-on parler d'un phénomène de reproduction ?



l'adolescent, en recherche identitaire, peut réagir négativement à ces privations puisqu'il cherche à exister au sein du groupe et aura tendance à consommer pour paraître. L'enfant du ménage surendetté pourrait, le cas échéant, témoigner d'un intérêt plus poussé pour des objets de consommation « visibles » (marques, objets technologiques, etc.).

Comment atténuer ces conséquences ?

De manière générale, ce sont à nouveau les aspects éducatifs qui sont principalement évoqués : aider l'enfant à comprendre les aspects négatifs de la consommation, à trouver d'autres plaisirs, lui expliquer le pourquoi de la situation financière avec des mots simples, dédramatiser la situation. Des participants ont insisté sur

la nécessité d'éducation financière et de sensibilisation à la consommation dès l'école primaire, tout comme le fait d'apprendre à l'enfant à comparer les prix des biens et des services. Certains évoquaient l'aide sociale du CPAS et, si nécessaire, la guidance budgétaire, pour donner des informations aux parents sur « les bons plans » à transmettre aux enfants. Il s'agirait aussi de faire participer l'enfant

à des activités gratuites, par exemple via les chèques « sport » et l'article 27. Il serait également intéressant de sensibiliser les parents à ce que vit leur enfant et de leur faciliter l'accès à des consultations psychologiques pour les aider ou aider directement les enfants.

Enfin des répondants ont plaidé pour que des budgets soient révisés afin que les besoins « primaires » soient davantage privilégiés et/ou pour une application plus fréquente des articles 1675/13 et 1675/13bis du Code judiciaire qui permettent respectivement au juge d'ac-

order des remises partielles et totales des dettes en capital dans le cadre de la procédure en règlement collectif de dettes.

L'hypothèse d'un phénomène de reproduction

Nous nous sommes également interrogés sur l'existence de dossiers de débiteurs surendettés dont les parents avaient eux-aussi connus des difficultés financières. Une des questions était de savoir si les médiateurs, dans ces situations, estimaient assister à un phénomène de « reproduction intergénérationnelle ». Nous le voyons dans le graphique ci-contre, une forte majorité des répondants estime que le phénomène existe. Selon les répondants, ces situations représentent entre 10 et 70%, la moyenne se situant à 40% des dossiers.

En quoi s'agirait-il d'un phénomène de reproduction, selon les répondants ? Sont évoqués des problèmes d'éducation concernant la tenue d'un budget, la prise en exemple d'habitudes de consommation peut-être inadéquates. Certains ont constaté l'existence de schémas de pensées, de manières d'agir ou de réagir, de niveaux d'instruction et de modes de vie identiques : sans emploi, leurs parents étaient également dans cette situation. Ils n'ont jamais connu que les fins de mois difficiles. Selon des répondants, dans certaines familles, les oncles et tantes, les frères et sœurs ont aussi recours à la médiation de dettes. Enfin certains évoquaient l'influence négative qu'aurait le fait que des parents aient parfois demandé de l'aide à leurs enfants, une aide financière ou une aide pour gérer le surendettement dans ses effets (courriers, médiation, etc.).

L'influence de l'enfant sur le comportement des parents surendettés

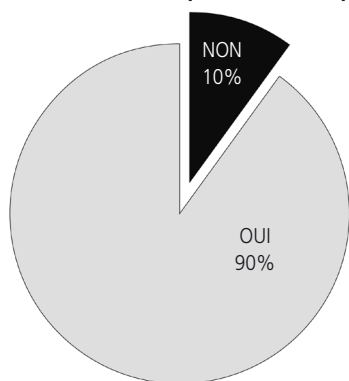
Intéressons-nous à présent à l'influence que l'existence d'un ou plusieurs enfants dans le ménage surendetté pourrait avoir sur le comportement des parents.

Des conséquences émotionnelles

Une très large majorité des médiateurs interrogés ont estimé que le fait d'avoir un ou des enfants influence le comportement des parents surendettés. En moyenne, dans 60% des dossiers où il y a un enfant, celui-ci influence les parents. Cette influence va se manifester par une fréquence plus importante de conséquences émotionnelles : davantage de stress, d'agressivité, de désarroi, de honte dans le chef des parents. L'anxiété liée aux restrictions que doit subir l'enfant a souvent été évoquée. Cela influence également le comportement des parents à l'égard de l'enfant : ils pourront avoir plus de difficultés quant aux limites à poser, ils pourront mentir, vouloir cacher la situation. Le problème de la perte éventuelle de l'autorité parentale aux yeux de l'enfant fut largement évoqué. Inversement, certains faisaient mention du fait que des parents pouvaient, à force de dire non pour réduire les dépenses, devenir parfois trop sévères envers leurs enfants.

Enfin, pour les participants, des parents peuvent utiliser l'enfant pour tenter d'influencer, voire de manipuler le

Avoir des difficultés financières a-t-il une influence sur le comportement des parents ?



médiateur. À ce propos et en revenant sur l'anxiété des parents face aux privations que vit l'enfant, des participants portaient un regard très critique sur certains parents: « Nous entendons très souvent: "Je n'ai plus de langes ou plus de poudre de lait", c'est aussi un moyen de pression [...], mais dans la majorité des cas, des demandes de ce genre arrivent le vendredi à 4 heures. Il y a peut-être une autre détresse derrière: est-ce pour sortir le soir boire un pot ou est-ce que c'est parce que le service va fermer deux jours? [...] On dit plus facilement, il me manque 100 euros pour nourrir mes petits que pour autre chose. »

Une majorité des répondants ont considéré que cette influence est négative pour le développement de l'enfant. Les aspects négatifs évoqués étaient que l'enfant

absorbe toutes les tensions liées aux souffrances des adultes. L'enfant ne vit pas un processus de développement habituel et des répercussions psychologiques peuvent aussi se faire sentir s'il est trop impliqué ou s'il ne comprend pas les réactions de ses parents à son égard. Il peut avoir des difficultés à se situer, être plus agressif. La question de l'agressivité fut particulièrement évoquée en ce qui concerne les adolescents. Certains se demandaient s'il ne s'agissait pas d'un

problème lié à des aspects relationnels relativement courants entre parents et adolescents. De manière générale, l'enfant de parents en médiation n'est fréquemment pas serein, il peut se sentir responsable des problèmes de ses parents, il peut angoisser, culpabiliser, ressentir un sentiment d'injustice. Enfin, il pourra ne pas acquérir la « valeur des choses », être déresponsabilisé à long terme sur toute question financière.

La présence des enfants lors des entretiens de médiation

Dans cette partie, nous nous interrogeons sur l'opportunité de la présence ou non de l'enfant lors d'un entretien de médiation et ses conséquences pour l'ensemble des acteurs.

Quels sont les avantages de cette présence ?

Pour de nombreux répondants, cette présence ne procure aucun avantage: « Les parents s'énervent devant les enfants qui courent dans tous les sens, alors on les occupe. Après un moment ils en ont marre. Et puis on met un terme plus tôt à l'entretien et on donne un autre rendez-vous. » Toutefois, certains estiment que, pour l'enfant, la situation devient réelle, il est impliqué dans un processus rassurant et il est conscientisé. Par ailleurs, l'enfant constate ainsi que ses parents agissent. Pour d'autres participants aux tables rondes, il est plus facile pour le médiateur de parler à l'enfant et la situation peut être expliquée avec des mots adéquats. « Dans la perspective de la relation entre l'enfant et

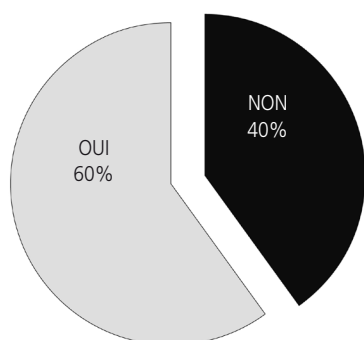
le médiateur, le fait de se cantonner à une information purement objective, par exemple sur le processus même de la médiation [...], permet aux parents de mieux reformuler. Le médiateur ne fait que participer à cette reformulation. »

Quels sont les inconvénients de cette présence ?

Les participants ont multiplié les exemples d'inconvénients liés à la présence de l'enfant lors d'un entretien de médiation de dettes: l'entretien ne peut pas être long (surtout avec de jeunes enfants), tous les sujets ne peuvent être abordés car l'enfant entend parfois des choses trop difficiles. Une médiatrice tenait par contre à ce propos: « Le médiateur n'a pas forcément un rôle à jouer dans le fait (ou non) de recevoir les enfants, surveiller ce qu'on va dire. À partir du moment où les parents prennent la responsabilité de venir avec leurs enfants à l'entretien, c'est à eux à avoir préparé leur enfant, le médiateur ne doit pas systématiquement faire attention à ce qu'il va dire à propos de la situation des parents parce que leurs enfants sont là. » Pour d'autres, les parents sont distraits, mal à l'aise avec leurs émotions car ils peuvent culpabiliser. Dans certains cas, l'enfant peut assister à des tensions, voire des conflits entre les parents ou de l'agressivité de ceux-ci envers le médiateur. L'enfant peut vouloir intervenir et il perturbera l'entretien: « Les parents n'ont pas toujours conscience des conséquences que cela peut avoir sur les enfants [...] et parfois le médiateur se retrouve témoin de scènes familiales dans son bureau. Il sent tout le stress et tout l'énerverment que les parents ont à la suite de la médiation de dettes et que ces derniers reportent sur leurs enfants. »

Par ailleurs, l'enfant peut culpabiliser, ne pas avoir envie de savoir et/ou en vouloir aux parents. Ces derniers peuvent paraître « incapables » de gérer et provoquer ainsi une érosion de l'autorité parentale déjà évoquée. Ici aussi furent citées les tentatives de certains parents d'utiliser l'enfant pour amadouer le médiateur. Enfin, pour une bonne partie des médiateurs répondants, expliquer la situation ne relève pas de leur rôle, mais de celui des parents. Nombre de participants suggéreraient que des services ou des personnes spécialisées puissent parfois intervenir « pour comprendre comment se passe la communication dans la famille, voire intervenir pour tenter de restaurer cette communication », pour autant que la famille soit demandeuse. « Un beau projet serait d'avoir des consultations psychologiques au sein des CPAS. Ce ne serait alors pas le médiateur, qui a plus un rôle juridique, mais quelqu'un capable de porter un regard extérieur, neutre et aidant car non impliqué dans le processus de médiation ». Des expériences de cet ordre sont parfois mises en œuvre, comme celle du CPAS de Péruwelz (Bernissart) ou du Groupe Action Surendettement (GAS) en province de Luxembourg. Ces initiatives peuvent avoir un objectif plus global que celui décrit ici et/ou viser un public plus large que celui d'un service de médiation de dettes.

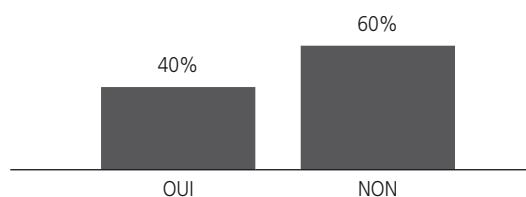
Cette influence est-elle négative pour le développement de l'enfant?



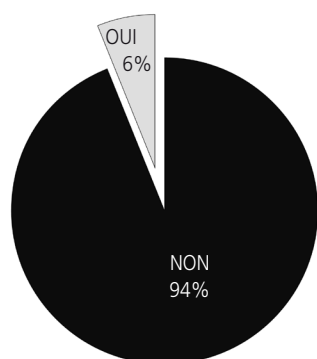
Quelles sont les réactions du médiateur lorsque des parents se présentent avec leur(s) enfant(s) à un entretien ?

On le voit, une courte majorité de médiateurs de dettes n'acceptent pas que les enfants assistent à l'entretien, mais très peu d'entre eux proposent que l'enfant atten-

Il le laisse assister à l'entretien



Il lui propose d'attendre dehors



dent hors de la pièce où celui-ci se déroulera. « Quand des personnes arrivent avec des enfants en nous mettant devant le fait accompli, on ne va pas laisser ces enfants attendre tous seuls. » Selon l'âge, certains médiateurs discuteront aussi avec l'enfant lors de l'entretien ou lui donneront de quoi s'occuper, par exemple en lui donnant de quoi dessiner. D'autres réactions ont été relevées : le médiateur demande

aux parents d'éviter la présence de l'enfant à l'avenir, il propose de fixer un autre rendez-vous, il explique aux parents que c'est leur histoire et pas celle de l'enfant, certains médiateurs demandent à un collègue (voire un bénévole) de s'en occuper durant l'entretien. Enfin un répondant expliquait qu'il proposait à l'enfant d'écrire un projet de lettre aux créanciers pour aider ses parents. Cette dernière proposition a suscité des réactions négatives de la part des autres participants. Toutefois, certains citaient en exemple le cas des enfants accompagnant leurs parents parlant mal le français ou présentant des difficultés de lecture et d'écriture. Et une médiatrice de conclure : « Les enfants vont avoir de l'influence sur la manière dont les parents vont se comporter, les faire participer à la médiation peut être parfois difficile pour eux, mais il y a du pour et du contre. Nous ne les connaissons pas vraiment, ces enfants, ce sont les parents qui les connaissent le mieux et qui savent s'ils peuvent être présents. Par contre nous ne savons pas ce que ça va avoir comme effets sur l'enfant. »

Des effets de la médiation de dettes proprement dite

Les effets négatifs de la médiation de dettes

La médiation impose un cadre aux parents avec lequel ils ne sont pas toujours à l'aise et cela peut avoir des conséquences sur les tensions internes au ménage et une croissance possible de celles-ci. Une déresponsabilisation des parents en matière budgétaire peut appa-

raître. Par ailleurs, pour des participants, « les enfants qui ont toujours vécu dans une situation de détresse financière, acceptent mieux la situation [...] que ceux dont les parents sont surendettés à la suite d'un accident de la vie qui modifie considérablement la donne ». L'adolescent aurait plus de difficultés à accepter les privations liées au plan de règlement, comme à accepter la situation de surendettement de ses parents. Il pourrait vivre un sentiment de privation pour des questions liées à l'apparence ou aux codes pour appartenir à un groupe : « Les adolescents, ils ont tous leur GSM, [...] des factures de 300 à 400 euros, [...] ils sont en âge de comprendre [...] qu'il faut restreindre certains postes. » Nous l'avons vu, certains médiateurs citent un risque accru de marginalisation ou de mise à l'écart pour l'adolescent. Inversement, d'autres évoquaient des adolescents trop impliqués par la médiation à la suite de la déresponsabilisation de leurs parents : « La plus grande, qui a 16 ans, vient régulièrement aux rendez-vous avec sa maman pour l'aider. Cela m'interpelle car elle est encore en secondaire [...] et c'est elle qui rappelle toujours à sa maman ce qu'il faut faire. »

Les effets positifs de la médiation de dettes

Pour les médiateurs interrogés, de manière générale la médiation de dettes a des effets positifs indirects : « Il y a une reconstruction progressive [des relations] par la médiation qui apparaît progressivement pour beaucoup de ménages. » Il y a évidemment un effet psychologique bénéfique lors de la fin de médiation, mais des effets bénéfiques apparaissent déjà lorsqu'une issue au surendettement apparaît dans un horizon temporel. L'apport pédagogique pour l'enfant en ce qui concerne les notions d'argent et de budget a été à nouveau mentionné : « Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain et le fait qu'ils aient des notions sur le budget via la prise en charge de leurs parents pourrait éviter qu'on retrouve en RCD des enfants de personnes qu'on avait rencontrées dans de telles procédures. » De facto, il y aura généralement un meilleur encadrement de l'enfant, ses besoins pourront mieux être identifiés, un budget peut être prévu pour lui et les parents ne sont plus seuls : « Ils ne trouveront peut-être pas les mots, le médiateur pourra parfois les aider à les trouver ». L'enfant aura une meilleure compréhension des problèmes de ses parents et pourra constater qu'ils veulent s'en sortir. Plusieurs témoignages évoquent le fait que, quand la médiation de dettes est entamée et plus elle avance dans le temps, il y a moins de tensions, un climat plus serein et un mieux-être naissent dans le ménage. Dans le même temps, les conséquences négatives liées aux tensions précitées s'amenuisent.

> 690

Denis Martens,

directeur de l'Observatoire du crédit et de l'endettement